



AGRANDISSEMENT ET REHABILITATION PARTIELLE DE L'ELEMENTAIRE ROMAIN ROLLAND

Acte modificatif N°1

Décision n°2024-66

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le marché n°23-32 relatif à la maîtrise d'œuvre de l'agrandissement et réhabilitation partielle de l'Ecole Elémentaire R. Rolland, notifié le 30 octobre 2023, et le coût d'honoraires provisoire arrêté à 88 000,00 € HT (mission de base + Organisation Pilotage Coordination) pour un coût travaux estimé par le maître d'ouvrage à 950.000 € HT,

CONSIDERANT que la commune a modifié le programme, ce qui implique une augmentation du montant des honoraires du maître d'œuvre,

CONSIDERANT que les honoraires du maître d'œuvre sont d'une part proportionnelle au coût prévisionnel définitif des travaux et d'autre part sont ainsi modifiés comme suit au regard des modifications de programme

:

	ESTIMATION DU MAITRE D'OUVRAGE AVANT PHASE APD	PHASE APD ESTIMATION MAITRE D'OUVRAGE
TOTAL TRAVAUX HT		
Ecole Elémentaire R. ROLLAND	950 000,00	2 200 000,00
HONORAIRES : mission de base + OPC HT	88 000,00	131 120,00
Taux moyen d'honoraires	9.26 %	5.96 %

D E C I D E

DE SIGNER ladite modification de marché avec la société **SELAS ATELIER D'ARCHITECTURE ADA** située 14, rue Pasteur — 91360 EPINAY-SUR-ORGE pour un montant de **43 120,00€ HT**.

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes.

DIT que les dépenses sont inscrites au Budget Communal 2024 et 2025.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Signé électroniquement par:
Frédéric PETITTA



Le 4 avril 2024

Maire de Sainte-Geneviève des Bois,
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération.